Communiqué de presse 18 novembre 2024

SEGUR DE LA SANTÉ médico-social

Plaidoyer Adapei

UN FINANCEMENT INCOMPLET DU SEGUR

Suite aux concertations du Ségur de la Santé et aux travaux complémentaires menés par la mission Laforcade pour revaloriser les métiers du grand âge et de l'autonomie, **le Décret n° 2022-738 du 28 avril 2022 a permis l'octroi d'une prime afin de revaloriser les salaires du secteur sanitaire et médico-social** qui s'est étendue progressivement à toutes les professions comme suit :

- Au **Ségur 1**, la mesure-socle du Ségur a permis **une revalorisation salariale** de 183 euros net par mois pour le **personnel soignant**.
- Puis, les mesures « Laforcade » ont étendu le Ségur 1 vers un élargissement des professionnels concernés, aboutissant au **Ségur 2** avec la **revalorisation** des grilles des **personnels paramédicaux**.

  En 2022, conformément aux textes, les salariés concernés par ces mesures, ont perçu cette prime, **ce qui représente pour l'ADAPEI la somme de 1,9 M€.** A ce jour, **l'ARS a versé prés de 1,3 M€.** En 2023, **la somme cumulée non versée de façon effective dans les budgets des établissements par l'ARS représente 900 K€.**
- Par ailleurs, la publication de l'arrêté au Journal Officiel du 25 juin 2024, suite aux **accords signés du 4 juin 2024**, a permis l'octroi du **Ségur à tous les professionnels** qui n'en bénéficiaient pas encore, à compter du 1er janvier 2024.

Ces accords sont le fruit d'un combat militant interfédéral de plus de 2 ans !

Tel que la loi nous l'impose, nous avons donc verser cette prime rétroactivement depuis janvier 2024 dès le mois de septembre 2024, représentant la somme de près de 500 k€ annuels supplémentaires, engagés par l'ADAPEI, **sans visibilité sur les financements !**

En septembre 2024, nous restons dans l'attente :

- **des 900 K€ non versés en 2022 et 2023 par l'ARS,**
- **de la revalorisation de ces montants sur les Budgets 2024,**
- **d'une vision sur la prise en charge du « Ségur pour tous ».**

Contact : **Magali Fisse**
Directrice de la communication et de l'innovation
06 76 13 78 98 / fisse.magali@adapei65.fr